

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/L-envol-de-l-eolien-suscite-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **L'envol de l'éolien suscite de nouvelles attaques des opposants**

15 avril 2008

L'envol de l'éolien suscite de nouvelles attaques des opposants

Le sénateur UMP Philippe Marini a déposé une proposition de loi en vue de soumettre chaque implantation de grandes éoliennes à référendum. Les partisans de l'éolien y voient une manoeuvre pour freiner le développement de la filière. Valéry Giscard d'Estaing, lui, demande un moratoire...

Jean-Marc Armitano est passablement agacé. « La filière éolienne a beaucoup souffert, et maintenant qu'elle émerge, on veut changer les règles du jeu pour nuire à son développement », déplore le PDG d'Eole-Res, l'un des principaux développeurs de projets éoliens en France. Le sénateur UMP Philippe Marini vient en effet de déposer une proposition de loi, cosignée par plus de 70 sénateurs, destinée à rendre obligatoire une consultation par référendum pour l'implantation d'éoliennes de plus de 50 mètres de haut.

La plupart des projets actuels seraient concernés. « Les projets ne sont pas toujours expliqués avec le soin et la pédagogie nécessaires, déplore le sénateur. Il faut donner la parole aux citoyens. » Le référendum qu'il propose concernerait la commune d'implantation de l'éolienne et celles « visuellement affectées par le projet ».

Philippe Marini n'est pas seul à mettre des bâtons dans les roues de cette industrie en plein envol, dont les capacités ont grimpé de 57 % l'an dernier en France. L'Académie de médecine voudrait faire des éoliennes des installations classées. L'Afsset, une agence sous tutelle du ministère de la Santé, vient, elle, de préconiser une étude locale systématique sur le bruit avant toute implantation. Quant à Valéry Giscard d'Estaing, il demande un moratoire sur l'éolien. Le paysage est défiguré par « la rotation de ces silhouettes dégingandées et funèbres », écrit l'ancien président dans le dernier numéro du « Point », en accusant « le puissant lobby germano-danois des éoliennes ».

Dans le camp des pro-éoliens, on s'insurge. « Les réunions locales et l'enquête publique suffisent à informer le public en toute transparence », affirme Charles Dugué, président de France Energie Eolienne et administrateur du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Il voit dans l'initiative de Philippe Marini une manoeuvre pour freiner le développement de l'éolien. « Ce référendum ne le bloquerait pas, mais il le retarderait, en créant des lourdeurs administratives supplémentaires. »

Si le référendum doit s'appliquer aux éoliennes, pourquoi ne pas l'imposer aussi aux centrales nucléaires ou aux autoroutes, s'interrogent les pro-éoliens ? « Pour de tels projets d'équipements, les

moyens d'information et de sensibilisation existent, rétorque Philippe Marini. En revanche, pour les éoliennes, la vulnérabilité des petites communes est beaucoup plus grande. Les décideurs locaux ne sont pas forcément armés pour négocier avec des industriels très puissants. » « Dans beaucoup de cas », les projets sont acceptés pour des raisons financières, dénonce-t-il. Tout en se défendant d'être « anti-éolien ».

Ses adversaires voient pourtant dans sa participation au comité stratégique de l'association Fédération environnement durable, présidé par Valéry Giscard d'Estaing, un clair lobbying anti-éolien. Par ailleurs, la proposition de loi n'est pas légale, ajoute Jean-Marc Armitano : « Un référendum local n'est possible que s'il porte sur des décisions relevant de la compétence de la commune. Or, la délivrance des permis de construire des parcs éoliens relève de l'Etat, via le préfet. Il y aurait donc un conflit de compétences. »

Chacun affûte ses armes pour la bataille qui se prépare. La proposition Marini pourrait en effet surgir dans les discussions sur le futur projet de loi relatif au Grenelle de l'environnement, attendues cet été. En face, les défenseurs de l'éolien disposent d'autres moyens de pression. Le projet de directive européenne de janvier dernier fixe en effet à la France un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie finale à l'horizon 2020, contre un peu plus de 10 % aujourd'hui.

« Pour l'éolien, cela signifie 25.000 mégawatts à installer, alors qu'il en existe 2.500. Il faut donc multiplier par 10 la capacité actuelle, plaide Jean-Marc Armitano. Le Grenelle incite à lever les freins au développement de l'éolien, ne tombons pas dans une logique inverse. » Le top départ de la nouvelle bataille de l'éolien est donné...